

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 06 - 06

Séance du 14 juin 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le quatorze juin,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**DESAFFECTATION  
D'UN ANCIEN LOCAL  
« ANTENNES »  
ET DECLASSEMENT  
D'UNE PARTIE  
DU DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN

**CESSION D'UNE EMPRISE  
AU PROPRIETAIRE  
RIVERAIN**

**Etaient représentés** :

**Adjoint** : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame Pascale GUIROU-NOUYRIGAT),

**PARCELLE AVENUE  
DES TROPIQUES  
A SAINT CYR SUR MER**

**Conseillers Municipaux** : Madame Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Messieurs Patrice CATTUI (procuration à Monsieur le Maire), Pierre LUCIANO (procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN), Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20160614-DEL20160606-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2011.12.19 du 20 décembre 2011, l'Assemblée Communale a décidé de céder une emprise de 24 m<sup>2</sup> (correspondant à la parcelle CH 354) à Monsieur et Madame Thierry WALMETZ afin de répondre à leur demande d'acquisition de cette emprise foncière communale proche de leur propriété.

Monsieur le Maire expose que par courrier du 9 décembre 2015, Monsieur et Madame Thierry WALMETZ ont de nouveau sollicité la Commune de Saint Cyr sur Mer la possibilité d'acquérir une seconde emprise foncière communale de 24 m<sup>2</sup> (correspondant à la parcelle CH 355) proche de leur domicile et où est implanté un local « antennes » qui est situé Avenue des Tropiques.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle jouxte la parcelle CH 354 susvisée et acquise en 2011.

La présente délibération s'inscrit dans une démarche de reconversion générale de ce local qui n'est plus utilisé.

L'emprise convoitée par Monsieur et Madame WALMETZ fait partie du domaine public communal.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à la demande en décidant de céder une emprise de :

- 24 m<sup>2</sup> (correspondant à la parcelle CH0355) à Monsieur et Madame Thierry WALMETZ

Monsieur le Maire rappelle que préalablement à cette cession, il convient de constater la désaffectation et de procéder au déclassement de cette parcelle du domaine public communal.

Cette cession interviendra au prix de 2 600 € (avis des domaines du 9 mai 2016) pour la parcelle CH 355 accepté par les acquéreurs.

**VU** l'article L.2241-1 Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1 et suivants,

**CONSIDERANT** qu'il convient de constater la désaffectation de la parcelle CH0355 située Avenue des Tropiques à Saint Cyr sur Mer pour ensuite la déclasser du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à sa cession,

**CONSIDERANT** qu'un local « antennes » est implanté sur cette parcelle ce qui l'a fait intégrée au domaine public communal,

**CONSIDERANT** qu'aujourd'hui cet espace n'est plus affecté à un service public,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Constate la désaffectation et décide le déclassement du domaine public de l'emprise suivante :

- Parcelle CH 355 située Avenue des Tropiques à Saint Cyr sur Mer

Décide de céder une emprise :

- 24 m<sup>2</sup> (correspondant à la parcelle CH 355) à Monsieur et Madame Thierry WALMETZ au prix de 2 600 € (avis des domaines du 9 mai 2016) accepté par l'acquéreur, étant précisé que les frais d'actes et de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents en relations avec cette opération.

Dit que la recette sera perçue au budget de la Commune au chapitre 7788.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY